

Grand stade et économie au menu du Bureau du jour

M. Vincent Feltesse a présidé la réunion du Bureau du jour, qui s'est déroulée en l'absence des vice-présidents de la Cub, membres du groupe Communauté d'Avenir.

Stratégie de développement économique

La phase de diagnostic pilotée par le cabinet Altedia est aujourd'hui finalisée. Une séquence de concertation avec les acteurs économiques du territoire, a été lancée via le séminaire « Croissance Cub » qui s'est déroulé en fin de semaine dernière. Cette démarche de co-construction constitue un des traits marquants de ce dossier et doit permettre l'émergence d'une doctrine partagée. Rendez-vous à la fin du premier semestre 2010 pour l'adoption du Schéma de développement économique de la Cub.

Parcs technologiques

Bordeaux Aéroparc entre aujourd'hui dans sa phase opérationnelle, le volet d'actualité restant la finalisation d'un échange de terrains avec Dassault, clé de l'extension de cette activité. Côté Ecoparc, les bonnes nouvelles se succèdent. Entre les dossiers First Solar, Eads Astrium / Vergnet / Boueix et la création d'un centre de formation dédié à l'éolien, c'est un potentiel de 800 à 2000 emplois nouveaux qui est escompté à l'horizon de 24 mois. De fait, via ce nouveau site d'activité, la métropole bordelaise s'affirme comme un tremplin national pour le développement des éco industries, particulièrement sur la filière éolienne...

Grand stade

Le rapport soumis au Bureau avance une première évaluation des travaux et aménagements à la charge de la Cub, au regard de l'enveloppe de 15 M€ aujourd'hui actée. Doublement des voies du tramway (6 M€), aménagement des accès à la rocade (1,5 M€), aménagements de voirie et espaces publics (11,9 M€), valorisation du foncier (5,8 M€), les principales dépenses annexes sont estimées à plus de 25 M€, ces estimations ne prenant pas en compte les éventuels renforcements de réseaux à mettre en œuvre.

Taxe professionnelle

Via le jeu des amendements à la loi de Finances, la Cub va continuer de se voir prélever 6,6 M€ au titre de la contribution de FORD FAI - alors que ce prélèvement aurait du cesser en 2010 - au profit du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle.